



DECISION N°2022/207

**DÉCISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES en CDD/CDI recrutés par l'ENTPE**

La directrice,

VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat ;
VU la décision N°2022/114 instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agent.es non titulaires en contrat à durée déterminée et indéterminée recruté.es par l'ENTPE ;
VU le scrutin en date du 8 décembre 2022 relatif à l'élection des représentant.es du personnel de l'ENTPE ;

Décide

Article 1

La commission consultative paritaire des agent.es non titulaires en contrat à durée déterminée et indéterminée recrutés par l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat est composée comme suit :

- a) Au titre des représentant.es de l'Administration
- Présidente de la commission : Madame Cécile DELOLME, Directrice de l'ENTPE, ou son représentant, Monsieur Xavier OLAGNE, Directeur adjoint de l'ENTPE ;
 - Un.e autre représentant.e de l'administration désigné.e: Monsieur Luc DELATTRE, Directeur de la recherche et de la Formation Doctorale, ou sa représentante, Madame Francette PIGNARD, Directrice adjointe de la recherche et de la Formation doctorale

b) Au titre des représentant.es du personnel :

Pour la liste commune CGT/FSU :

Titulaires	Suppléant.es
Madame Cécile DEMORNEX Monsieur Ali EL ZEIN	Madame Angélique WELDE

Article 2

Cette décision annule et remplace la décision n°2022/152.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur l'Intranet de l'ENTPE.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 23 décembre 2022



Cécile DELOLME